

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS



N° 6

Objet : Approbation du budget principal de l'exercice 2024

Le 2 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mimizan, Salle Maurice Martin sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Philippe TARSOL (Commune de Vielle-Saint-Girons)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- Mme Monique LAGOUEYTE

Avaient donné procuration :

- Mme Eva BELIN à M. Damien DELAVOIE
- M. Marc MABILLET à Mme Nadine DURU
- M. Gilles DUCOUT à Mme Monique LAGOUEYTE
- Mme Sophie WEBER à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. François GUILLAMET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)



Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, Suppléant de la Commune de Seignosse
- Mme Nathalie BERNET, Directrice de l'Office Intercommunal du Tourisme de Mimizan
- M. Cyrille GAYER, Chargé de mission littoral, Commune de Capbreton
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du 2 décembre 2022 portant application de la nomenclature comptable M 57,

CONSIDERANT que le budget principal du Syndicat Mixte du Littoral Landais ne comporte qu'une section de fonctionnement,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget principal de l'exercice 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 7 899,01 €,
- et de préciser que le budget est présenté en M 57.

Signé électroniquement par : Sandra TOLLIS
Date de signature : 22/02/2024
Qualité : PRESIDENTE SMLL